

## COMMUNIQUE DE PRESSE –

Bondy le 3 Juin 2020

### Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Seine Saint-Denis

Pierrick CHATELLIER, Directeur diocésain

L'Organisme de gestion de l'Ensemble scolaire Fénelon à Vaujours vient de prendre la difficile décision de résilier son contrat avec le Ministère de l'Agriculture pour les formations sous statut scolaire du Lycée du paysage et de l'environnement (LPE).

Cette décision de fermeture, prise en parfait accord avec la tutelle diocésaine et le CNEAP (comité national de l'enseignement agricole privé) est la conséquence d'un ensemble de difficultés accumulées ces dernières années.

Depuis dix ans, les effectifs du LPE, de l'UFA (Unité de Formation par Apprentissage) et de l'internat n'ont cessé de baisser (*- 250 élèves et apprentis, soit une baisse de près de 60% et – 140 internes, soit une baisse de près de 80 %*) et ont atteint des niveaux qui rendent ces unités déficitaires, faisant peser un risque sur le reste de l'ensemble scolaire. Sur le dernier exercice comptable le résultat global de l'ensemble scolaire montre un déficit de 340 000€.

Cette situation financière ne permettant plus d'assurer l'entretien et les investissements nécessaires aux mises aux normes indispensables de l'accessibilité et à la pérennité des bâtiments, l'organisme de gestion responsable de la gestion économique et financière a alerté, dès la publication des comptes 2014/2015 les chefs d'établissements, la tutelle et le CNEAP sur la nécessité de redresser la situation financière et plus impérativement encore en 2018/2019 afin d'éviter qu'une procédure d'alerte ne soit engagée par le commissaire aux comptes sur le risque probable de cessation d'activité.

Les directions des quatre unités pédagogiques avec l'appui de la tutelle ont travaillé sans relâche depuis plusieurs années à contenir les baisses d'effectifs. Citons comme exemple la diminution des contributions familiales pour les élèves du LPE de 500 €. Mais cela n'aura pas eu les effets escomptés sur les inscriptions et les effectifs.

Le changement trop fréquent de chefs d'établissement à la tête du LPE, cinq en dix ans, a rendu difficile toute conduite de projet dans le temps. Aucun de ces changements n'a été souhaité ou provoqué ni par la tutelle, ni par le CNEAP, ni par l'OGEC.

Devant ces difficultés croissantes et avec l'objectif de réduire les charges de l'ensemble scolaire, l'ensemble des responsables ont travaillé depuis 2018 à un projet de rapprochement des unités pédagogiques afin d'installer les formations agricoles au sein du collège et du lycée, tout en respectant les règles et directives des deux ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Notre expérience dans ce domaine nous a montré que rapprocher un lycée professionnel d'un lycée général et technologique donnait des résultats probants. Cela permettait aussi un pilotage global unique afin de mettre en œuvre un projet d'établissement cohérent pour l'ensemble scolaire ; la visite de tutelle de 2018 l'avait souligné.

Malgré le rejet de ce projet par l'équipe du LPE en mai 2019 opposant un statut quo stérile et le départ de son chef d'établissement, la tutelle diocésaine et le CNEAP ont demandé dès septembre 2019 aux équipes de direction de le retravailler.

Constatant à nouveau une incapacité à le voir aboutir, ce que nous regrettons vivement, constatant une absence d'autres propositions et de solutions, et devant le risque de mettre l'ensemble du groupe

scolaire, soit près de 2000 élèves en réelle difficulté dans un proche avenir, l'OGEC n'a pas eu d'autre choix que d'entreprendre les étapes consultatives légales visant à prononcer la fermeture du LPE et de l'internat.

Nous déplorons qu'à l'annonce du projet en février 2020, alors que le dialogue était encore possible, les acteurs qui dénoncent aujourd'hui la fermeture du LPE n'aient pas préféré s'engager dans un projet qui avait pour mérite de sauver les formations agricoles sous statut scolaire.

Toutefois, Fénelon entend maintenir et développer les formations à vocation environnementale et paysagère par le maintien de son Unité de Formation en Apprentissage (UFA) qui présente l'avantage d'un dispositif dynamique en plein essor au plus près des besoins des entreprises et des collectivités territoriales.

Avec l'aide du CNEAP et de la DRIAF (Ministère de l'Agriculture), la situation de chaque famille sera étudiée afin qu'aucun obstacle administratif ou financier n'empêche la poursuite de la scolarité de leur enfant : tous les élèves du LPE pourront poursuivre leur formation au sein des établissements agricoles privés ou publics de leur choix. Ceux d'entre eux qui le souhaitent pourront rester à Fénelon au sein du collège ou du lycée général et technologique.

Les personnels enseignants du LPE ont pu intégrer prioritairement les mouvements relevant du ministère de l'Education nationale ou de l'Agriculture.